

Conseil communal
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne, le 19 novembre 2023

Au Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no 21/2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s communaux,

La commission constituée par :

Annick Peguiron, 1^{er} membre,

Christophe Briguet,

Viviane Jomini,

Christian Vergara,

Medi Zeqiri,

s'est réunie le mercredi 8 novembre 2023, à 20h30, dans les locaux de la commune.

Lors de cette séance, Monsieur Etienne Fleury, Syndic, nous a présenté le détail du préavis demandant le crédit d'étude pour la requalification de la route de Genève (RC31). Il a répondu aux questions posées.

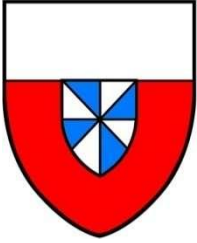
La route concernée est dans la limite communale depuis le secteur Tennis/Voirie jusqu'à la fin de la société Kudelski.

Les eaux de ruissèlement doivent être traitées selon la Loi sur les routes, dès lors que ce tronçon est à fort trafic. Les travaux permettront de mettre aux normes les trottoirs, ainsi que l'aménagement des arrêts de bus de Martheray avec un abri et la suppression des présélections inadéquates.

La commission souhaite, dans cette étude, qu'une attention particulière soit prêtée à la mobilité douce compatible avec les liaisons déjà existantes ou prévues.

Il est rappelé que vu la densification des habitations aux abords de cette route, le revêtement sera phono-absorbant afin de diminuer les nuisances sonores pour les riverains.

Ce crédit d'étude permettra de coordonner les travaux cantonaux planifiés, dans le but d'optimiser les coûts, la durée des travaux et la planification avec la Canton, dès lors que la Commune n'est pas maîtresse du planning.



Conseil communal
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

La commission remercie le Syndic pour sa disponibilité, ainsi que pour les précisions et explications détaillées qu'il nous a données.

Elle a ensuite délibéré et préparé ce rapport qui a été finalisé par courriel.

En conclusion, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 21/2023, soit :

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations pour l'étude de la réfection de la route de Genève et de ses aménagements ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 125'000.00 pour financer les études y relatives ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2024.
- de décharger les membres de la commission de son mandat.

Les membres de la commission :

Annick Peguiron, 1^{er} membre

Christophe Briguet

Viviane Jomini

Christian Vergara

Medi Zeqiri